

Enquête publique portant sur la
révision n°1 du P.L.U de
la commune de Lagarde d'Apt

RAPPORT D'ENQUETE

Commissaire enquêteur :

M. Joan ALPINI

 epvaocluse@gmail.com

SOMMAIRE

1. Le projet	5
1.1 Contexte de la démarche	5
1.2 Cadre règlementaire	5
1.3 Résumé du projet	6
1.3.1 Organiser et dynamiser la vie sur la commune.....	6
1.3.2 Mettre en valeur les richesses du territoire	7
2. Déroulement de l'enquête	9
2.1 Lancement de l'enquête publique et publicité	9
2.1.1 Dans la presse écrite.....	9
2.1.2 Sur le web.....	9
2.1.3 Affichage public.....	10
2.2 Organisation des points de contact avec le public	10
2.3 Contenu du dossier ouvert au public	10
2.6 Repérage de terrain	11
3. Observations enregistrées	12
4. Sollicitation des PPA	13
5. Conclusion	15
6. Annexes	16
I. Publications dans la presse	18
II. Communications sur le web	20
III. Formulaire en ligne (registre complémentaire)	22
IV. Mail d'information envoyé aux habitants	23
V. Copie du registre papier	26

1. Le projet

1.1 Contexte de la démarche

Lagarde d'Apt fait partie des plus petites communes du département de Vaucluse, et même de France. Seuls **31 habitants** y résident selon le dernier recensement INSEE (2023) et l'absence de noyau villageois renforce l'aspect dépeuplé de ce territoire composé de fermes éparses, entourées parcelles cultivées et séparées de vastes forêts sur un plateau d'altitude (1030 m en moyenne).

Bien que très rurale, la commune est assez bien située entre deux bassins de vie polarisée par les villes d'Apt et de Sault, ce qui offre aux habitants une relative proximité aux services et commerces de base. Cette position est de plus en plus valorisée par l'impact du réchauffement climatique et la tendance sociétale (renforcée depuis le Covid) d'un retour vers les campagnes.

Cinq nouveaux habitants ont été enregistrés dans la commune au cours des deux dernières années, ce qui montre **un certain attrait que la municipalité souhaite encadrer** grâce à la modification de son P.L.U.

Il s'agit d'**accompagner cette tendance** en structurant l'offre de logements qui permettra l'accroissement de la population et de favoriser la vie économique locale, **tout en respectant le caractère agricole montagnard et forestier** du territoire, c'est-à-dire : éviter la dispersion du bâti, protéger la nature environnante.

1.2 Cadre réglementaire

Bien que très peu habité, le territoire cumule de nombreux dispositifs réglementaires :

- La loi montagne
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône méditerranée 2022-2027
- Le parc naturel régional (PNR) du Luberon
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays d'Apt
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Le programme local de l'habitat (PLH)

1.3 Résumé du projet

Cette^{1^{ère}} modification du PLU est articulée autour de deux axes principaux :

1.3.1 ORGANISER ET DYNAMISER LA VIE SUR LA COMMUNE

Le premier point vise à **renforcer le développement démographique en prévoyant l'accueil de 3<4 familles dans les dix ans**, soit une grosse dizaine de personnes. Bien que faible en apparence, ce nombre est en réalité important au regard de la taille du village (cela représenterait une augmentation de près d'un tiers de la population).

Cette évolution devra néanmoins être **circonscrite** aux secteurs de la mairie et du bistrot. Ainsi les 1500 m² supplémentaires de zone habitable¹ ne seront pas éparpillées dans la commune mais regroupés autour des deux points de vie et de partage existants afin de les renforcer.

Un autre point d'activité important existe sur la commune : **l'observatoire astronomique Sirene** qui accueille chaque année des visiteurs (touristes ou excursionnistes, astronomes amateurs ou familles). Le PLU modifié permettra d'accompagner le développement de cet établissement et de compléter les retombées générales du territoire.

Plus précisément, cet axe est décomposé en 16 points répartis dans 3 sous catégories :

1.1 REPONDRE A LA DEMANDE D'ACCUEIL DE RESIDENTS PERMANENTS

- Poursuivre la croissance démographique de la commune en prévoyant l'accueil de 3 à 4 familles, soit 5 à 10 nouveaux habitants d'ici 2033.
- Agir dans ce sens, en assurant la mise sur le marché de 3 à 4 logements.
- Proposer une offre en logements adaptée aux besoins de résidents permanents (logements de type T3/T4, adaptés à l'accueil d'une famille).
- Œuvrer pour la diversification des typologies de logements, en produisant au maximum 70% de logements individuels purs.
- Adapter l'enveloppe constructible aux besoins de développement de la commune, tout en limitant au maximum l'artificialisation des sols.

1.2 STRUCTURER L'ARMATURE TERRITORIALE COMMUNALE

- Privilégier le site du Bistrot comme secteur de développement principal de la commune.
- Maintenir le secteur urbanisé de la mairie dans ses limites actuelles.
- Permettre aux logements existants sur le territoire communal de s'étendre.
- Poursuivre la transition écologique engagée par la commune depuis longtemps.
- Veiller à une gestion économe de la ressource en eau.
- Porter une attention particulière aux pollutions et nuisances (pollution lumineuse, sonore...)

1.3 ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET DES EQUIPEMENTS

- Permettre au site Sirene de se développer sur son périmètre actuel.
- Favoriser la réalisation d'hébergements pour les visiteurs sur la commune.
- Rendre possible le développement d'activités d'accueil touristique.
- Encourager le développement de l'agriculture en tant qu'activité économique productive et créatrice d'emplois.
- Favoriser le développement des communications numériques sur la commune.

¹ En se fixant une densité brute moyenne de 15 logements par hectare selon le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

1.3.2 METTRE EN VALEUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE

L'activité de la commune est effectivement très orientée sur l'agriculture et le tourisme constitue un apport non négligeable. Le deuxième axe consiste donc à **valoriser le potentiel agricole** tout en préservant ce qui fait la particularité de cette commune : ses **espaces naturels** sauvages et son caractère paysager spécifique.

Il existe par exemple des réservoirs de biodiversité (Bois de la Plate, La Grioulette, etc.), des zones humides (Les prés), des points de vue panoramiques, des sentiers de balade et de randonnées, un ciel préservé de la pollution lumineuse... autant d'atouts qui méritent une attention particulière et dont le PLU tient compte.

Il existe par ailleurs un risque important de feu de forêts qui recouvrent la moitié du territoire communal²

Ce second axe stratégique comprend 14 points ventilés dans 3 sous catégories :

2.1 PROTEGER LES GRANDS ESPACES NATURELS

- Maintenir les éléments naturels structurants de l'ensemble du territoire communal (boisements, prairies, friches...).
- Préserver les réservoirs de biodiversité présentant de forts intérêts écologiques : Le Bois de la Plate, La Grioulette, La Grande Bastide, ...
- Assurer la protection des zones humides présentes sur le territoire communal.
- Identifier la zone humide dite « des Prés » comme un site naturel à préserver, voir à restaurer localement.
- Prendre en compte la Réserve Biologique Intégrale située au Sud de la commune.
- Prendre en considération le risque de feu de forêt, notamment sur les reliefs Ouest de la commune.

2.2 VALORISER LE POTENTIEL AGRICOLE SUR LA COMMUNE

- Mettre en place des dispositions permettant aux exploitations agricoles de pouvoir se développer et s'adapter à leurs besoins.
- Identifier les espaces présentant un potentiel pour l'agriculture et déterminer des règles permettant d'en assurer la protection.
- Gérer les interfaces zones de vie / zones agricoles en intégrant des règles (haies anti-dérive, retraits ...).

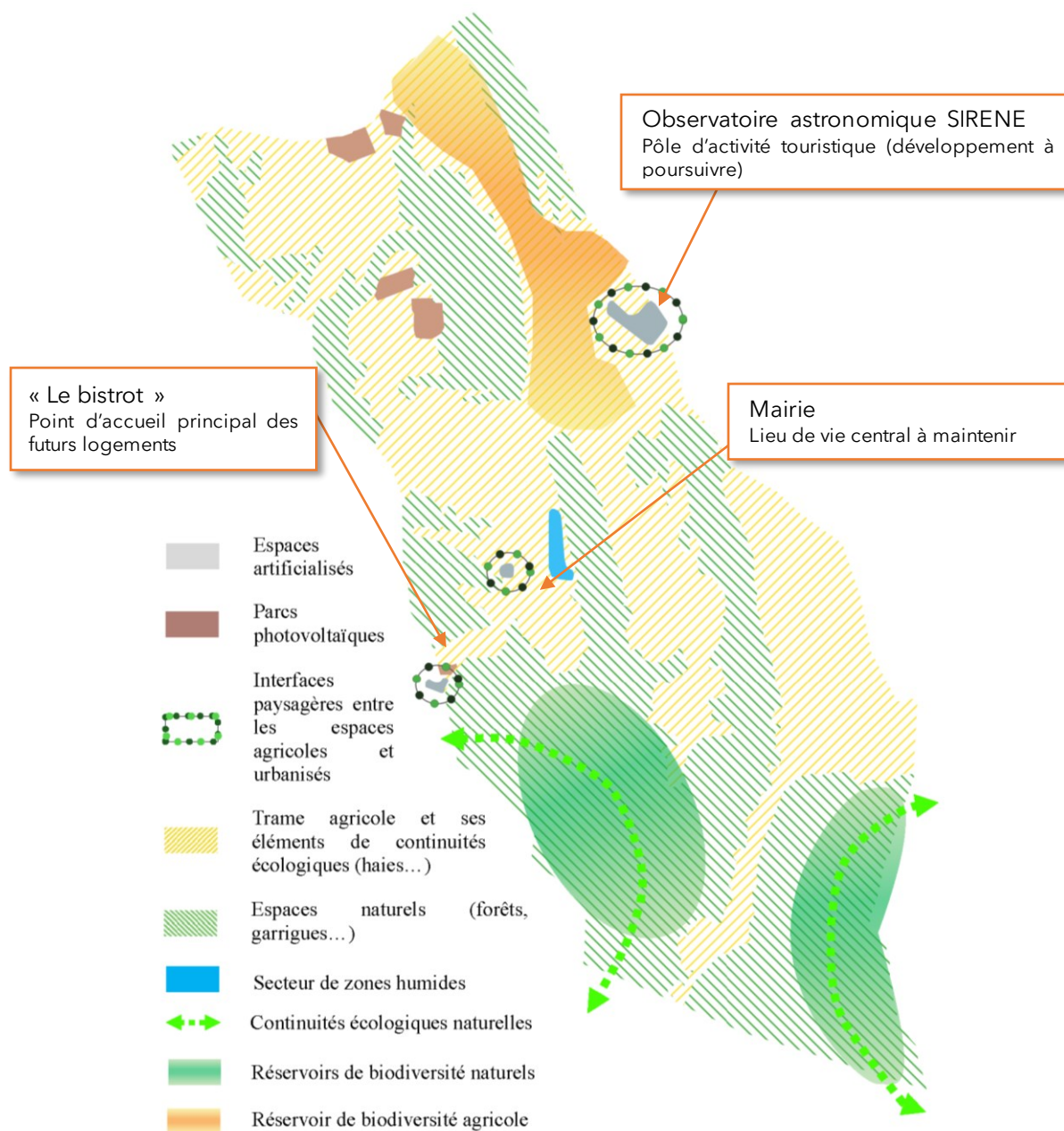
2.3 PRESERVER LES ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

- Protéger les secteurs ayant un caractère paysager remarquable : Vues sur le grand paysage.
- Identifier le petit patrimoine rural présent au sein du territoire (puits, fontaine, moulin, pigeonnier, ...).
- Identifier les arbres remarquables présents sur la commune.
- Assurer la protection du patrimoine géologique (avens, ...).
- Mettre en valeur le bâti ancien présent sur la commune.

² *Extrait Wikipedia* : L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (53,6 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (52,5 %).

La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (49,5 %), terres arables (25,2 %), prairies (18,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,1 %), zones agricoles hétérogènes (2,9 %).

Carte n°1 : Structure du territoire (Orientation d'Aménagement et de Programmation - OAP)



2. Déroulement de l'enquête

2.1 Lancement de l'enquête publique et publicité

Le projet de révision du PLU nécessitant une enquête publique, la municipalité a sollicité la désignation d'un commissaire enquêteur le 02 juillet 2025. J'ai eu l'honneur d'être désigné par le tribunal administratif de Nîmes la semaine suivante (le 08/07/25) et la présente enquête a officiellement été ouverte par l'arrêté municipal n°2025-4 du 04/08/2025.

Bien que le projet ne concerne qu'un faible nombre d'habitants, le délai normal de 30 jours (du 28 août au 27 septembre 2025) pour la tenue de l'enquête a été maintenu. L'information du public a ainsi été faite dans un temps suffisamment long et par tous les canaux possibles :

2.1.1 DANS LA PRESSE ECRITE

2 journaux locaux ont publié un article le 11 août 2025, soit 17 jours avant le début de l'enquête :

- L'écho du mardi
- La Dauphiné libéré

(→ Voir [annexe n° 1](#))

2.1.2 SUR LE WEB

Les informations légales de l'enquête publique ont été répliquées dans d'autres organes de presse en ligne. J'ai pu identifier les sites internet suivants :

- www.eurolegales.com
- www.notre-territoire.com

(→ Voir [annexe n° 2](#))

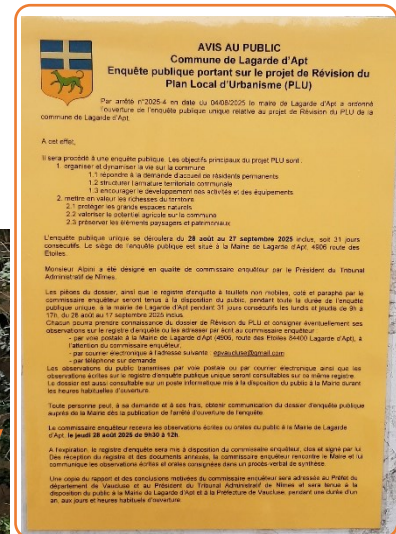
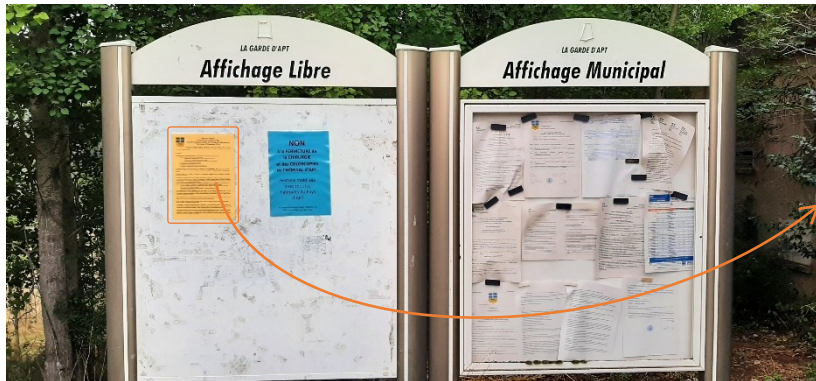
La mairie de Lagarde d'Apt ne dispose pas de site internet mais communique régulièrement avec ses administrés par le biais d'**e-mailings**. Nous avons convenu que ce moyen serait le plus efficace pour prévenir la population puisque c'est le canal habituel et qu'il dispose d'un taux de lecture optimal.

Comme pour les avis publiés dans la presse, ce mail contenait toutes les infos utiles : l'avis d'ouverture, une adresse mail pour me joindre directement (<mailto:epvaucluse@gmail.com>) ainsi qu'un lien vers un formulaire en ligne spécialement créé sur une plateforme open source (*Framaform*) afin que d'éventuels commentaires anonymes puissent être enregistrés (→ Voir [annexe n° 3](#)).

Une copie du message expédié se trouve en annexe (→ Voir [annexe n° 4](#)).

2.1.3 AFFICHAGE PUBLIC

L'avis a été affiché à l'entrée de la mairie qui est réellement le point central pour ce territoire à l'habitat dispersé :



2.2 Organisation des points de contact avec le public

Nous avons fait le choix de n'organiser qu'une **seule permanence en mairie**. Il est apparu en effet assez inutile de programmer 3 dates alors que public est très limité, bien informé par ailleurs et que, de plus, la municipalité a un budget très limité de par sa très faible taille.

Ma présence à disposition du public a donc été prévue pour le jour d'ouverture de l'enquête publique **le Jeudi 28 août 2025** de 09h00 à 12h00.

Aucune visite n'a été notée ce jour.

2.3 Contenu du dossier ouvert au public

Les éléments du dossier de consultation étaient consultables sur demande en mairie durant toute la période d'enquête publique et téléchargeables depuis chacune des ressources en ligne proposées (sites d'annonces légales, e-mailing à la population, registre en ligne *Framaform*, etc...).

Ces documents édités par l'agence SOLiHA de Vaucluse en décembre 2024 m'ont paru très complets et bien développés d'un point de vue technique et méthodologique³.

³ Je regrette un détail : les éléments très denses tels que le diagnostic ou le règlement auraient mérité un sommaire équipé de liens internes pour aller directement aux chapitres désirés.

Le dossier de consultation contenait **10 éléments** :

- RAPPORT DE PRESENTATION →185 pages (diagnostic de territoire)
- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) →12 pages
- PLAN DE ZONAGE (→ carte grand format coupée en 2 partie Nord et Sud)
 - 3.1 Plan de zonage partie Nord au 1/6000
 - 3.2 Plan de zonage partie Sud au 1/6000
- REGLEMENT →30 pages
- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) →9 pages
- NOTICE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP) →24 pages
- PLAN DES ANNEXES SANITAIRES - Plan du réseau d'eau potable →13 pages
- NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES →13 pages
- PERIMETRE DES SECTEURS RELATIFS AUX TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT →2 pages
- INFORMATIONS CONCERNANT L'OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT → 11pages

2.6 Repérage de terrain



L'une des unités de production photovoltaïque visible dans le paysage (au Nord de la commune depuis la D34 entre Sault et Apt)

Entrée d'un lieu de vie central : le « bistrot » (qui fait l'objet d'une OAP sectorielle)



3. Observations enregistrées

Le cahier de registre papier mis à disposition du public en mairie ne contient donc **aucune inscription ni remarque** issue des habitants de la commune.

Seule une courte note a été ajoutée par Madame le maire en première page (→ Voir [annexe n°5](#)).

Pareillement : aucune observation n'a été enregistrée sur la version complémentaire dématérialisée du registre accessible via la plateforme *Framaform*.

4. Sollicitation des PPA

La municipalité de Lagarde d'Apt a largement consulté les partenaires institutionnels en amont de la procédure d'enquête publique. On compte en effet **10 organismes** ayant répondu à la demande d'avis sur le projet de révision du PLU.

Les voici classés par ordre chronologique des réponses apportées :

Tableau n°1 : Synthèse des avis émis par les personnes publiques associées (PPA)

Organisme	Date	Avis	Observations
 Service Départemental d'Incendie et de Secours	3 juin 2025	✓ Avis favorable	Références fournies pour les moyens de protection requis (accessibilité des voies, RDDECI, etc.). Pas de points bloquants, pas besoin d'associer le SDIS aux réunions de travail.
 Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse	10 juin 2025	✓ Avis favorable	Aucune remarque particulière, avis favorable.
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat	18 juillet 2025	✓ Avis favorable	Aucune remarque particulière, avis favorable.
 Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	22 juillet 2025	✓ Avis favorable	Conformité du projet avec les orientations du SCoT. Points à préciser : servitudes d'utilité publique, réglementation des zones A et N, assainissement.
 Mission régionale d'autorité environnementale	1 août 2025	✓ Avis favorable	Recommande d'approfondir l'analyse des incidences potentielles au regard du risque d'incendie de forêt. Indicateurs de suivi environnemental à compléter pour être pleinement opérationnels.
 Office National des Forêts	5 août 2025	✓ Avis favorable	Faire apparaître les limites des forêts publiques relevant du régime forestier en annexe du PLU. Créer une contrainte d'urbanisme imposant un recul de 30 à 50 mètres pour les constructions en limite de forêt. Maintenir les accès à la forêt pour les engins d'exploitation.

	Institut National de l'Origine et de la Qualité	13 août 2025	► Avis favorable sous réserve	Faire strictement coïncider les zones NPv avec les contours des parcs photovoltaïques existants pour préserver les zones agricoles.
	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	13 août 2025	✓ Avis favorable	Avis favorable sans réserve sur les extensions et annexes des habitations existantes en zones A et N, et sur la délimitation du STECAL No.
	Parc Naturel Régional du Luberon	14 août 2025	✓ Avis favorable	Étendre le zonage Ae à toute la zone agricole pour protéger les secteurs à enjeux majeurs. Encadrer davantage le développement des installations agrivoltaïques en zones agricoles. Créer une voie douce entre le site de l'observatoire et le Bistrot.
	Direction Départementale des Territoires de Vaucluse	27 août 2025	✓ Avis favorable	Justifier dans le rapport de présentation les choix concernant les logements vacants et le secteur du Bistrot. Ajouter au règlement les caractéristiques techniques des installations photovoltaïques au sol. Mettre en cohérence le zonage 'Af' avec la cartographie de l'aléa feu de forêt. Préciser l'état de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

En résumé, plusieurs **points transversaux nécessitent une attention particulière** :

- Justifications :
 - Préciser dans le rapport de présentation les raisons pour lesquelles les logements vacants ne font pas l'objet de réinvestissement.
 - Expliquer l'impossibilité de créer les trois nouveaux logements en dehors du secteur du Bistrot.
- Zonage et réglementation :
 - Ajustements des zonages 'Af' et 'NPv' pour mieux refléter les risques et les réalités du terrain.
 - Extension du zonage Ae pour protéger les secteurs agricoles à enjeux écologiques.
- Environnement et paysages :
 - Limiter l'impact des installations photovoltaïques et agrivoltaïques.
 - Renforcer la protection des arbres et du patrimoine paysager.
- Assainissement et eau :
 - Préciser l'état des dispositifs d'assainissement non collectif.
 - Encourager les économies d'eau et la récupération des eaux pluviales.
- Publication :
 - Veiller à publier le PLU sur le Géoportail de l'Urbanisme pour qu'il soit exécutoire.

5. Conclusion

L'enquête s'est déroulée de façon très fluide, dans une bonne communication avec la municipalité, sans remarque particulière des habitants et avec l'aval des organismes partenaires de la commune.
J'envisage donc d'émettre un avis favorable au projet.

Ainsi est clos le rapport de l'enquête publique en vue de la révision n°1 du PLU de la commune de Lagarde d'Apt

Fait à : Bédoin

Le : 30 septembre 2025



6. Annexes

I. Publications dans la presse

II. Communications sur le web

III. Formulaire en ligne (registre complémentaire)

IV. Mail d'information envoyé aux habitants

V. Extrait du registre

I. Publications dans la presse

 [Retour
au texte](#)



Traitement de vos annonces légales
sur toute la France entière

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : EM109330, N°5166
Nom du support : echodumardi.com
Département : 84
Date de parution : 11/08/2025
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 7 Août 2025

Certifié conforme,
Le Président
Philippe CHEVALIER

Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE - 42 Cours Jean Jaurès CS 90090 84006 AVIGNON Cedex 1
RCS 481 669 885 - N° intracommunautaire FR85481669885
IBAN FR76 3000 4006 0200 0102 3576 055 - BIC BNPAFRPPAVI - RIB 30004 00602 00010235760 55
Domiciliation Avignon (00602) BNP PARIBAS



Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-467942800-0-1

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Pierre FANNEAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 11/08/2025, 01/09/2025

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Vaucluse



COMMUNE DE LAGARDE D'APT

Enquête publique portant sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2025-4 en date du 04/08/2025 le maire de Lagarde d'Apt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du PLU de la commune de Lagarde d'Apt.

A cet effet,
Il sera procédé à une enquête publique. Les objectifs principaux du projet PLU sont :
1. organiser et garantir la vie sur la commune
1.1 répondre à la demande d'apaisement de résidents permanents
1.2 structurer l'aménagement territorial communal
1.3 encourager le développement des activités et des équipements
2. mettre en valeur les richesses du territoire
2.1 protéger les grands espaces naturels
2.2 valoriser le potentiel agricole sur la commune
2.3 préserver les éléments paysagers et patrimoniaux.

L'enquête publique unique se déroulera du 28 août au 27 septembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lagarde d'Apt, 4906 route des Ecoles.
Monsieur Alpini a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à remplir, non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, à la mairie de Lagarde d'Apt pendant 31 jours consécutifs les jours et heures de 9h à 17h, du 28 août au 27 septembre 2025 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la Mairie de Lagarde d'Apt (4906, route des Ecoles, 84400 Lagarde d'Apt), à l'attention du commissaire enquêteur
- par courrier électronique à l'adresse suivante : epaucluse@gmail.com
- par téléphone sur demande

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique unique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Lagarde d'Apt, le jeudi 28 août 2025 de 9h00 à 12h.

A l'expiration, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, coté et signé par lui. Des réceptions du registre et des documents annexes, le commissaire enquêteur remettra le Maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Vaucluse et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Lagarde d'Apt et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

767942800

Lien de l'annonce :

<https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Vaucluse/LAGARDE-D-APT/Le-Dauphine/EP-REVISION-PLU.html>

II. Communications sur le web



Annonces légales et marchés publics

Publier une annonce

Effectuer une recherche
Dernières parutions
Contact

ENQUÊTE PUBLIQUE - INFORMATION > ENQUÊTES PUBLIQUES

EP REVISION PLU

Vaucluse

Publié le 11/08/2025

Référence de l'annonce: LDU-667942800-0-1

commune de LAGARDE D'APT

Enquête publique portant sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2025-4 en date du 04/08/2025 le maire de Lagarde d'Apt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du PLU de la commune de Lagarde d'Apt.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique. Les objectifs principaux du projet PLU sont:

- organiser et dynamiser la vie sur la commune
- répondre à la demande d'accueil de résidents permanents
- structurer l'armature territoriale communale
- encourager le développement des activités et des équipements
- mettre en valeur les richesses du territoire
- protéger les grands espaces naturels
- valoriser le potentiel agricole sur la commune
- préserver les éléments paysagers et patrimoniaux

L'enquête publique unique se déroulera du **28 août au 27 septembre 2025** inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lagarde d'Apt, 4906 route des Etoiles.

Monsieur Alpini a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, à la mairie de Lagarde d'Apt pendant 31 jours consécutifs les lundis et jeudis de 9h à 17h, du 28 août au 17 septembre 2025 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur:

- par voie postale à la Mairie de Lagarde d'Apt (4906, route des Etoiles 84400 Lagarde d'Apt), à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante: epvaucluse@gmail.com
- par téléphone sur demande

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique unique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Lagarde d'Apt, **le jeudi 28 août 2025 de 9h30 à 12h**.

A l'expiration, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Vaucluse et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Lagarde d'Apt et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture

Télécharger le justificatif de parution

Annonces légales

> Avis d'appels d'offres

An 01 Andécha 07 Drôme 26 Isère 38 Jura 39 Loire 42 Haute-Loire 43 Rhône 69 Savoie 73 Haute-Savoie 74 Vaucluse 84 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

> Avis administratif

An 01 Isère 38 Jura 39 Loire 42 Haute-Loire 43 Rhône 69 Savoie 73 Haute-Savoie 74 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

> Avis des tribunaux

An 01 Jura 38 Loire 42 Rhône 69 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

> Ventes aux Enchères

An 01 Jura 38 Loire 42 Haute-Loire 43 Rhône 69 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

> Auteurs

Haut-Rhin 58 Andécha 07 Drôme 26 Loire 42 Rhône 69 Haute-Loire 74 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

> Adjudications Immobilières

Jura 39 Rhône 69 Bas-Rhin 57 Haut-Rhin 58

ANNONCES SIMILAIRES PARUES DANS ENQUÊTE PUBLIQUE - INFORMATION

Notre territoire

QUI SOMMES NOUS

NOS SOURCES

NOS SYNTHÈSES

ACTUALITÉS

FAQ

Accueil - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse - Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

Urbanisme et aménagement | Parue dans la presse le 11 août 2025

Source : [Notre-territoire.com](#), [Dauphiné libéré.fr](#) et [Edition Vaucluse matin](#)

PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Lagarde-d'Apt

Urbanisme et aménagement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **COMMUNE DE LAGARDE D'APT**

AVIS AU PUBLIC Commune de Lagarde d'Apt Enquête publique portant sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Par arrêté n°2025-4 en date du **04/08/2025** le maire de Lagarde d'Apt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du **PLU** de la commune de Lagarde d'Apt.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique.

Les objectifs principaux du projet **PLU** sont : 1. organiser et dynamiser la vie sur la commune 1.1 répondre à la demande d'accueil de résidents permanents 1.2 structurer l'armature territoriale communale 1.3 encourager le développement des activités et des équipements 2. mettre en valeur les richesses du territoire 2.1 protéger les grands espaces naturels 2.2 valoriser le potentiel agricole sur la commune 2.3 préserver les éléments paysagers et patrimoniaux L'enquête publique unique se déroulera du **28 août au 27 septembre 2025** inclus. Soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lagarde d'Apt, 4906 route des Etoiles. Monsieur Alpini a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, à la mairie de Lagarde d'Apt pendant 31 jours consécutifs les lundis et jeudis de 9h à 17h, du **28 août au 17 septembre 2025** inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du **PLU** et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur : par voie postale à la Mairie de Lagarde d'Apt 4906, route des Etoiles 84400 Lagarde d'Apt, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante : provaucluse@gmail.com par téléphone sur demande Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique unique seront consultables sur ce même registre. Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Lagarde d'Apt, le **jeudi 28 août 2025** de 9h30 à 12h.

A l'expiration, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Vaucluse et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Lagarde d'Apt et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

[Lire -](#)

Territoires concernés : [Lagarde-d'Apt](#)

J-2 AVANT DE POUVOIR VOUS EXPRIMER

28 AOÛT 2025

27 SEPTEMBRE 2025

Référence EP : E25000081 / 84 | Commissaire enquêteur : Joan ALPINI | Page 21 sur 27

III. Formulaire en ligne (registre complémentaire)



Framaforms

CRÉER UN FORMULAIRE VIERGE

EP Vaucluse

Modifier

Formulaire

Résultats

Partager

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Lagarde d'Apt

Une enquête publique est en cours dans le cadre du projet de PLU dans la commune de Lagarde d'Apt.

→ **Ce formulaire en ligne complète le registre papier disponible en mairie**

Vos questions, suggestions et remarques sur le projet de PLU sur la commune de Lagarde d'Apt sont anonymes, mais si vous souhaitez être recontacté(e) par le commissaire enquêteur, n'hésitez pas à lui laisser vos coordonnées ou à le contacter par mail : epvaucluse@gmail.com

→ **Pour télécharger le dossier de consultation :**

[Cliquez ICI](#)

◆ Si le lien précédent ne fonctionne pas, copiez/collez cet url dans la barre d'adresse de votre navigateur web :

<https://drive.google.com/drive/folders/13kvfsGpzDjHaKDjQA9i6svkFysUS6dfM...>

Fichiers attachés:

[decision_designation.pdf](#)

1

2

Debut

Termine

Veuillez indiquer ci dessous vos questions et remarques relatives à la modification du PLU de Lagarde d'Apt :

(Vos observations ne seront pas diffusées, elles sont enregistrées dans le strict cadre légal de l'enquête publique.)

SOUMETTRE

Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)

Ne communiquez aucun mot de passe via Framasoft.

Propulsé par Yakforms

Yakforms est un service en ligne libre, gratuit, sans publicité et respectueux de vos données permettant de générer des formulaires (sondages, enquêtes, pétitions, etc.)

Yakforms est basé sur [Drupal 7](#).

Framasoft

L'association
Notre manifeste
Contacter Framasoft
État des services
Prout

Communauté

Le forum de Framasoft
Participer
Bénévolat valorisé
Partenaires
Charte de modération

Framaforms

Entraide
Guides et astuces
Mentions légales
CGU
Crédits

Suivre Framasoft

Newsletter

Votre courriel

S'abonner

Nous envoyons environ 4 messages par an pour vous informer sur l'essentiel de nos actions ([voir les archives](#)).

Référence EP : E25000081 / 84 | Commissaire enquêteur : Joan ALPINI | Page 22 sur 27

IV. Mail d'information envoyé aux habitants



Fwd: Avis d'Enquête Publique - Plan Local d'Urbanisme

Sujet : Fwd: Avis d'Enquête Publique - Plan Local d'Urbanisme
De : Mairie de Lagarde d'Apt <mairiedelagardedapt@orange.fr>
Date : 28/08/2025, 10:46
Pour : Alpini Joan <alpini.joan@gmail.com>

MAIRIE - 84400 LAGARDE D'APT - 04 90 75 00 93 - mairiedelagardedapt@orange.fr

----- Message transféré -----

Sujet : Avis d'Enquête Publique - Plan Local d'Urbanisme
Date : Mon, 25 Aug 2025 10:45:00 +0200
De : Mairie de Lagarde d'Apt <mairiedelagardedapt@orange.fr>

AVIS AU PUBLIC

Commune de Lagarde d'Apt

Enquête publique portant sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2025-4 en date du 04/08/2025 le maire de Lagarde d'Apt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du PLU de la commune de Lagarde d'Apt.

L'enquête publique unique se déroulera du **28 août au 27 septembre 2025** inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lagarde d'Apt, 4906 route des Etoiles.

Monsieur Alpini a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- en ligne, en cliquant sur le lien suivant : [Enquête publique Révision PLU Lagarde d'Apt](#)
- par voie postale à la Mairie de Lagarde d'Apt (4906, route des Etoiles 84400 Lagarde d'Apt), à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : epvaucluse@gmail.com
- par téléphone sur demande

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Lagarde d'Apt, **le jeudi 28 août 2025 de 9h30 à 12h.**



AVIS AU PUBLIC **Commune de Lagarde d'Apt** **Enquête publique portant sur le projet de Révision du Plan** **Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté n°2025-4 en date du 04/08/2025 le maire de Lagarde d'Apt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du PLU de la commune de Lagarde d'Apt.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique. Les objectifs principaux du projet PLU sont :

1. organiser et dynamiser la vie sur la commune
 - 1.1 répondre à la demande d'accueil de résidents permanents
 - 1.2 structurer l'armature territoriale communale
 - 1.3 encourager le développement des activités et des équipements
2. mettre en valeur les richesses du territoire
 - 2.1 protéger les grands espaces naturels
 - 2.2 valoriser le potentiel agricole sur la commune
 - 2.3 préserver les éléments paysagers et patrimoniaux

L'enquête publique unique se déroulera du **28 août au 27 septembre 2025** inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lagarde d'Apt, 4906 route des Etoiles.

Monsieur Alpini a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, à la mairie de Lagarde d'Apt pendant 31 jours consécutifs les lundis et jeudis de 9h à 17h, du 28 août au 17 septembre 2025 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la Mairie de Lagarde d'Apt (4906, route des Etoiles 84400 Lagarde d'Apt), à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : epvaocluse@gmail.com
- par téléphone sur demande

ANNEXE 4

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique unique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Lagarde d'Apt, le jeudi 28 août 2025 de 9h30 à 12h.

A l'expiration, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Vaucluse et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Lagarde d'Apt et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

V. Copie du registre papier

[Retour
au texte](#)

Jeudi 28 août 2025 : Permanence de démarrage de l'enquête publique
9h00

A 12h00 : aucune visite enregistrée ce jour
Fin de la permanence d'ouverture le commissaire enquêteur:



DATE : OBSERVATION :

Le 25/09/2025

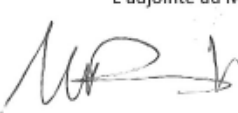
Nous estimons que le PLU de la commune de Lagarde d'Apt répond aux souhaits de son Conseil Municipal et de ses habitants qui tiennent à privilégier leur environnement naturel et agricole, associé à une sobriété foncière.

Le projet d'aménagement de notre territoire va permettre un développement raisonnable tout en préservant sa qualité de vie et ses paysages.

La compatibilité exigée avec les supra-documents d'urbanisme, notamment le PLH, nous a contraint à limiter l'accueil de nouveaux habitants, privant les enfants d'agriculteurs d'habiter proches de leurs exploitations quand leurs parents sont toujours présents.

L'énergie solaire est exploitée depuis des décennies sur notre commune. Tout en restant ouvert à de nouvelles installations, il sera nécessaire de se donner les moyens d'une vigilance accrue compte tenu des nouvelles pressions et législations changeantes.

Le Maire, Maryse Bonnet
L'adjointe au Maire, Solange Fouvet

ANNEXE 5

L'enquête publique relative à la modification
n°1 du PLU de Lagarde d'Apt est terminée. Je
constate ce jour qu'aucune objection ni remarque
n'a été notée.

le registre est donc closuré.

ALPINI Joan

Commissaire enquêteur

